

CONSEIL DE FACULTE DU 5 SEPTEMBRE 2023

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

Bastien Berret, Yann Beudaert, Thomas Deroche, Julie Etcheverry-Bournat, Christopher Hautbois, Caroline Teulier, Gaëlle Giraudier, Patricia Durand, Nicolas Morvan, Jeanne Dillon-Corneck, Martin Ray, Rosalie Tranier, Lou Charlot, Jean-François Vigier

Conseillers représentés :

Anaïs Bohuon, François Cottin, Catherine Séméria, Alain Fauvel

Invités :

Sébastien Kaiser, Eric Wazylyk, Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

A la demande de Christopher Hautbois, les membres du conseil de la Faculté des Sciences du Sport acceptent que Sébastien Kaiser, vice-doyen patrimoine, assiste aux conseils en tant qu'invité permanent.

1/ Passage HETP en HETD SUAPS présentation (Annexe 1)

Eric Wazylyk, directeur du SUAPS explique que les enseignants du SUAPS sont dans un espace concurrentiel avec des enseignements payés à 28,19€ (HETP) et d'autres 42,86€ (HETD) dans des activités « forme/bien être », ce qui engendre des difficultés de recrutement.

Espace concurrentiel également avec les écoles qui recrutent toutes en HETD.

Ce fonctionnement n'existe pas ou plus sur la majorité des autres SUAPS du GNDS (Groupement National des Directeurs de SUAPS) et spécifiquement les SUAPS rattachés.

La proposition serait de rémunérer intégralement les 24 semaines correspondant aux 12 modules en HETD et d'inclure dans le service des enseignants, l'équivalent de 45HETP (non rémunérées) de missions transverses (vie de campus) déterminées en début d'année.

Eric W. rappelle que le budget de la F2S est déconnecté du SUAPS.

Nadine Petrilli s'interroge sur les 45HETP correspondant aux missions transverses.

Eric W. explique que ces 45HETP seraient réparties sur l'année entre « la semaine bien être », « les 2 semaines de préparation ski », « le Printemps du SUAPS » et intégrées dans les services.

L'objectif est d'atteindre une équité de traitement pour toute l'équipe et de conserver les enseignants.

Nathalie Jacob-Righini comprend que les heures étant « mieux payées », les missions transverses sont englobées dans le service. L'enseignant s'y retrouverait puisqu'il serait payé en HETD et plus en HETP

Caroline Teulier se demande s'il est possible qu'un enseignant ait un service de 384HETD auxquels se rajoutent 45H non rémunérées en HCC.

Eric W. rappelle que ces éléments ont reçu un retour positif en dialogue de gestion de l'université le 23 mai 2023 en présence de Anne Guiochon-Mantel (VP Vie de campus), Isabelle Demachy (VP formation), Sophie Morin-Delerm (VP CA), Steven Martin (VP adjoint), Vincent Heyer (DAF), Renaud Sioly (DRH) et Nathalie Jacob-Righini (Déléguée DGS).

Sophie Morin-Delerm a répondu le 30 juin dernier avec copie au bureau de direction de la F2S et à Elodie Fourcade (DGS) : « Nous avons bien compris la tension sur les vacataires et la nécessité de statuer urgemment

sur la manière de rémunérer les enseignants. Si tes recettes et ta projection bien confirmées, nous donnons notre accord pour passer des HETP en HETD ».

Yann Beudaert s'étonne que la DAJI ait validé le fait que des heures ne soient pas rémunérées.

Nathalie JR se demande si la gouvernance a bien compris qu'au-delà du passage d'HETP en HETD, il y a 45H intégrées dans le service mais non rémunérées.

Eric W. explique l'urgence à voter ce point. Des discussions ont eu lieu l'an dernier et il a été demandé que ce point soit statué afin de pouvoir travailler sur les maquettes.

Yann B. souhaiterait qu'il y ait un avis de la F3SCT.

Thomas Deroche s'interroge sur la soutenabilité du projet.

Après échanges avec les membres du Conseil, un vote de principe sur le passage des HETP en HETD est donné favorablement à l'unanimité

**Il est demandé aux membres du Conseil s'ils sont favorables à la mise en œuvre en état :
12 défavorables - 6 abstentions**

Les membres du Conseil souhaitent avoir la confirmation de la faisabilité de cette proposition, par la DAJI, la DAF et la F3SCT.

Thomas D. émet une recommandation : qu'une réflexion soit faite autour de leur soutenabilité en lien avec leur offre de formation.

2/ Approbation du compte rendu de la séance du 6 juin 2023 (Annexe 2)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3/ Approbation du compte rendu de la séance du 13 juin 2023 (Annexe 3)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

4/ Convention ANESTAPS 2022-23 (Annexe 4)

Julie Etcheverry rappelle qui s'agit d'entériner la somme de 1 340,50€ en contrepartie de l'intervention de l'association ANESTAPS qui a réalisé, au mois de mai dernier, des ateliers sur le thème de l'engagement étudiant dans le cadre de la formation des étudiants de licence dans l'ensemble des mentions du cursus.

Lou Charlot, présente en tant que formatrice, rapporte : « Du côté étudiants et étudiantes, l'UE libre s'est bien déroulée. Les retours ont été très positifs. La complexité a été dans le consensus autour de la date d'évaluation, avec Maxime Le Cuillier, mais nous avons finalement trouvé une date commune.

Nous nous questionnons tout de même sur le format de l'UE. L'objectif étant de valoriser et favoriser l'engagement étudiant, le format court et rapproché de 2 semaines ne permet pas vraiment aux étudiants de découvrir et approfondir des engagements.

Nous nous tenons disponibles pour les suites des travaux avec la F2S de Paris Saclay. »

Thomas D. précise qu'il s'agit d'une action qui a déjà reçu un avis favorable en conseil de faculté.

Julie E., après discussion avec Nadine P., et dans la mesure où cette action deviendrait pérenne de part sa pertinence dans la maquette, proposera de rédiger une convention avec tacite reconduction et inscription au budget.

Thomas D. ajoute que ces 30h de formation sont inscrites à la soutenabilité de la formation. Cela fait partie d'une UE prévue dans une maquette accréditée.

Christopher H. souligne les éléments positifs de cette convention qui s'inscrit dans la volonté de développer l'engagement étudiant.

Après échanges avec les membres du Conseil, la signature de la convention 2022-23 est approuvée à l'unanimité.

Il est rappelé d'avoir une vigilance particulière pour interdire, sauf cas particulier exceptionnel, l'intervention d'organismes extérieurs (entreprises, association, etc.) dans les formations de la F2S.

5/ Convention DSDEN L3EM1/ Culture apsa en EPS (Annexe 5)

Julie E. présente une convention qui régit les rapports entre la DSDEN et la F2S pour la réalisation d'une séquence d'enseignement d'EPS à destination d'une classe d'une école primaire de l'Académie de Versailles s'inscrivant dans le cadre de la formation des étudiants de L3EM1 de la Faculté des Sciences du Sport (F2S) de l'Université Paris-Saclay.

Il n'y a pas d'élément financier mais il est proposé de mettre cette convention au vote.

Après échanges avec les membres du Conseil, la signature de la convention est approuvée à l'unanimité.

6/ Convention de subvention à l'AS STAPS (Annexe 6)

Christopher H. présente une convention qui a pour but de fixer les conditions par la F2S au soutien de l'Association AS STAPS et de ses activités, en lui octroyant une subvention de fonctionnement de 13000 €.

Sébastien Kaiser explique que l'AS STAPS est une association affiliée à la FFSU pour tout ce qui concerne les compétitions lors desquelles les étudiants de la F2S représentent la faculté dans les phases finales des championnats de France. Bien que percevant également des revenus à travers les licences sportives et le reversement des AS des autres composantes de l'université, l'association a besoin de cette subvention pour prendre en charge, lors de ces compétitions, les transports et les déplacements qui coûtent cher.

Dans l'urgence, compte tenu du nombre croissant de participants à ces championnats, l'association a grand besoin de cette subvention mais elle reste consciente qu'elle devra dans le futur, demander moins et aller chercher d'autres sources de financement.

Thomas D. souhaiterait que la question de l'organisation du sport universitaire à Paris-Saclay soit rediscutée dans ce conseil.

Après échanges avec les membres du Conseil, la signature de la convention est approuvée à l'unanimité.

7/ Convention de subvention à EVENT SPORT (Annexe 7)

Christopher H. rappelle qu'Event Sport est une association hébergée sur le campus, créée il y a quelques années pour organiser des événements sportifs, essentiellement sur la vallée, en relation avec le SUAPS et les formations en lien avec le BDE.

Il est demandé le renouvellement de la subvention pour un montant de 18000 €.

Après échanges avec les membres du Conseil, la signature de la convention est approuvée à l'unanimité

Il est demandé que les deux associations envoient a posteriori aux membres du conseil leur rapport moral et leur rapport financier.

8/ Projet de renommer l'amphithéâtre du bt 335 : Christian POCIELLO (Annexe 1)

L'équipe de direction propose de rebaptiser l'amphi du bâtiment 335 en "Amphithéâtre Christian Pociello".

Christian Pociello a été le premier maître de conférences et Professeur d'Université de la composante, à l'époque département STAPS.

Ce projet vise donc à construire le développement de la composante en s'appuyant sur son histoire.

Les travaux de Christian Pociello sont aujourd'hui enseignés dans toutes les UFR STAPS de France (rayonnement national).

Ce projet consiste à valoriser l'identité STAPS de Paris-Saclay et montrer, à travers les travaux de C. Pociello, le poids de la composante dans la structuration nationale des STAPS.

Christian Pociello est sociologue. Il s'agit donc enfin de rappeler la place des Sciences Humaines et Sociales dans le champ des STAPS.

Il est précisé que Christian Pociello a donné son accord de principe.

Après échanges avec les membres du Conseil, un avis favorable est donné à l'unanimité à cette proposition.

A la demande de Patricia Durand, Nathalie JR explique que la cérémonie d'hommage en souvenir d'Amandine et Océane, 2 étudiantes décédées il y a quelques années, a dû être reportée en lien avec l'inauguration du COUM qui devrait avoir lieu en janvier 2024.

9/ Point sur projet SHIFT (Annexe 1)

Christopher H. revient sur le projet SHIFT présenté lors du conseil du 6 juin dernier.

Les membres du conseil de la faculté ont été favorables au fait de rejoindre ce projet SHIFT.

Une convention doit être signée.

Pour rappel, les objectifs sont de proposer un cursus de licence mutualisé à l'échelle nationale, une formation accessible, modulaire (capitalise des blocs de compétence), personnalisée (parcours et examens à la carte) et flexible (licence sur 2-3-4...ans).

Une réunion dédiée à ce projet aura lieu le jeudi 7 septembre 2023, l'objectif étant de passer à sa mise en œuvre.

Un premier versement de 15000€ va être fait à la faculté dans le cadre de ce projet suivi d'un deuxième de 24000€.

Cette enveloppe est versée par les porteurs du projet aux nouveaux membres.

Cette somme est répartie entre 30000€ pour l'investissement (paiement des heures aux collègues investis sur le projet) et 9000€ pour le fonctionnement (prise en charge des collègues qui participeront par exemple aux conférences de consensus).

Thomas D. demande si les personnes qui se sont déjà investies sur ce projet pourront bénéficier d'un rattrapage dans le budget à venir.

Christopher H. est favorable à ce qu'un effet de rattrapage, au moins symboliquement, soit mis en place dans la mesure du possible.

Le montant de 39000 est versé une seule fois. Cette somme sert à accompagner une réflexion et à faire évoluer les pratiques pédagogiques.

Il n'y a pas de rentrée d'argent annuelle.

10/ BI 2024 (Annexe 1)

Christopher H. présente le calendrier contraint.

Le budget initial soumis ce jour aux membres du conseil, va être remonté aux services centraux de l'Université qui vont arbitrer pour une installation prévue première quinzaine de janvier.

Au niveau des ressources, il est à retenir une baisse significative principalement attribuable à la réduction des effectifs et à la fermeture programmée du centre équestre universitaire.

Les dépenses ont quant à elles augmenté avec l'ouverture du bâtiment 425 en janvier 2023 et la création de 6 nouvelles salles de cours en septembre 2023 ainsi que l'augmentation des tarifs de location des structures sportives.

La masse salariale a augmenté du fait de la revalorisation du taux des HCC.

Christopher H. voit la formation professionnelle comme un vrai levier de ressources propres qui peut aider à financer les projets de la faculté.

Nathalie JR explique que plus les dépenses sont préparées, argumentées, anticipées, plus il est facile d'avoir un arbitrage positif.

Il est à noter par ailleurs que la faculté a un très bon taux d'exécution (la différence entre ce qui est demandé et ce qui est dépensé).

Christopher H. rappelle le principe qu'il a présenté en dialogue de gestion en juin dernier. La philosophie de l'équipe de direction sur ces aspects financiers est de trouver le bon compromis entre financer des projets qu'ils émanent de l'équipe de direction ou des collègues via notamment l'expression des besoins, et être très vigilant sur l'utilisation de nos ressources financières limitées.

Après échanges avec les membres du Conseil, le budget initial 2024 est voté à l'unanimité.

La séance est levée à 11h50